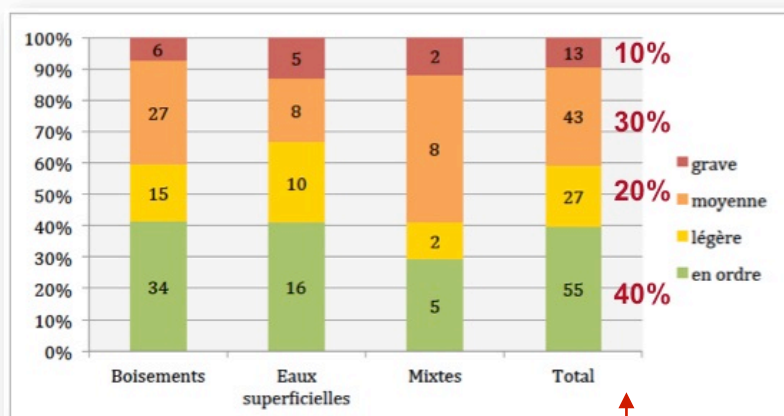


Fiche d'information

L'agriculture fribourgeoise fertilise boisements et eaux superficielles - des mesures sont nécessaires

Pro Natura Fribourg a examiné entre avril 2014 et mars 2015 si les agriculteurs respectaient les dispositions sur les zones tampons (= zones où les apports d'engrais sont interdits) le long des haies, des lisières de forêts et des cours et plans d'eau. 138 bordures tampons ont été contrôlées, dont trois situées sur le canton de Vaud, à proximité de la frontière fribourgeoise.

Au total, 60 % du nombre de bordures tampons ne respectent pas la réglementation et sont en infraction (83 sur 138). 56 de ces infractions sont moyennes à graves (40 % des cas).



Graphique 1 Nombre de cas aux abords des différentes structures naturelles suivant la qualité de la bordure tampon. Les cas mixtes comportent à la fois des boisements et des cours d'eau.

% des cas contrôlés

La longueur totale de bordure ne respectant pas la largeur réglementaire de 3 mètres au moins représente 4'908 mètres, soit 18,1 % de la longueur contrôlée. Les cas présentent des infractions de gravité très variable. L'infraction peut aller d'un mètre à plusieurs centaines de mètres de longueur au total. De même, il peut ne manquer que quelques dizaines de centimètres de largeur à la bordure tampon, ou l'épandage peut être visible à 1,5 mètre de hauteur sur les troncs des boisements ou sur de petits cours d'eau dans les pires scénarios.



À part les nombreux mauvais cas (à gauche), de bons exemples (à droite) ont aussi été relevés.

Le non-respect de ces prescriptions provoque une dégradation de nombreux habitats de haute valeur comme les haies, les lisières de forêts et pollue les cours et plans d'eau.